



Sart-Bernard: première victoire pour les riverains de la centrale à tarmac - 16-12-2021

Assesse / Sart-Bernard -

Le ministre Borsus a confirmé la décision communale de conserver le sentier du bois Robiet. Au détriment du projet de centrale à tarmac.



C'est un petit sentier à peine emprunté, peu entretenu et coincé entre la N4 et la ligne de chemin de fer Namur-Luxembourg. Un sentier désuet et sans grand intérêt, excepté qu'il aura peut-être raison du projet de centrale à tarmac à Sart-Bernard (Assesse).

Ce jeudi, le ministre Willy Borsus a rejeté le recours des promoteurs de la centrale à enrobés bitumineux suite au refus communal de supprimer ce chemin public. *"C'est surtout la confirmation de l'autonomie communale sur ses propres voiries et qu'une commune et des riverains ont raison de se mobiliser contre des projets dont ils ne veulent pas"* commente le bourgmestre assessois, Jean-Luc Mosseray.

Deux demandes de permis

Pour rappel, en mars 2020, les entreprises wallonnes et familiales de construction de voiries Nonet et Sotraplant annoncent à des riverains révoltés leur intention d'ériger une centrale à enrobés bitumineux dans le bois Robiet, une forêt de bouleaux situé entre la Nationale 4, l'autoroute E411 et la ligne de chemin de fer Namur-Luxembourg.

Ce bois est traversé par un sentier communal, presque abandonné, dont la suppression est une condition salubre à l'obtention ultérieure d'un permis pour la centrale à tarmac. En mars 2021, l'association Les Enrobés Namurois (Nonet et Sotraplant) a donc introduit deux demandes de permis, pour la suppression du sentier et pour l'édification proprement dite de la centrale à tarmac.

En juillet 2021, le conseil communal d'Assesse a refusé de supprimer le chemin au cœur du bois Robiet. Cette décision a d'emblée fait l'objet d'un recours auprès du ministre régional de l'Aménagement du territoire, Willy Borsus, qui a confirmé ce jeudi la position communale. *"Nous déplorons cette décision qui va à l'encontre de notre compréhension de la situation: ce chemin n'existant plus depuis la construction de l'autoroute dans les années 1970. La demande introduite visait une régularisation pour faire correspondre la réalité à la réalité administrative"* soulignent les promoteurs dans un communiqué de presse. Ceux-ci regrettent que les alternatives qu'ils ont proposées en termes de mobilité douce n'aient pas été retenues par les autorités compétentes.

Du côté d'Assesse, le collège se réjouit de la décision ministérielle. *"C'est une belle victoire pour les citoyens d'Assesse, un Noël avant l'heure"*, souligne l'échevine de l'Urbanisme, Nadia Marcolini, *cette zone n'est pas appropriée pour un projet de type industriel."*

Le bourgmestre, Jean-Luc Mosseray voit également l'avenir du bois Robiet d'un autre œil. *"Nous allons suivre ce qui a été acté par le Plan Communal de Développement Rural et donner les impulsions nécessaires à des projets à taille humaine, qui n'ont pas d'impact visuel et de mobilité sur le cadre de vie des riverains."* Le bourgmestre a déjà été sollicité par des tierces parties, pour des plans de moindre envergure à caractère économique et commercial.

Et la suite?

Si cette décision est un coup d'arrêt, elle n'est certainement pas une fin en soi. Les entreprises Nonet (Florefe) et Sotraplant (Perwez), confrontées dans leur secteur à une concurrence rude des multinationales, doivent passer par la maîtrise d'une centrale à tarmac pour pérenniser leurs activités. *"Nous restons convaincus de la nécessité de cette centrale pour nos deux entreprises et que ce terrain est une bonne situation. Seulement, nous allons avoir besoin d'un certain temps pour réfléchir à la suite"* explique Aurélien Nonet, responsable Innovations et Solutions pour le groupe Nonet.

La balle est dans le camp des promoteurs qui devront choisir entre le juriste ou l'architecte. Soit, ils saisissent le Conseil d'État qui statuera sur le respect et la légalité des procédures dans les décisions communales et régionales. Soit, les entreprises de construction de voiries prennent acte de la décision de ne pas supprimer le sentier et revoient totalement leur copie. Soit, évidemment, ils déménagent ou annulent leurs desseins de centrale à tarmac, comme les riverains l'espèrent. Mais au vu du caractère capital pour Nonet et Sotraplant d'une usine à tarmac et des montants déjà investis, ce n'est pas encore à l'ordre du jour qu'un petit sentier de forêt enterre seul une centrale à tarmac.

Florent Marot (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **Lire notre politique de confidentialité**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **En savoir plus sur l'utilisation des cookies.**